5.8 La protection des sites du large

L'Union européenne vise l'objectif de maintenir la diversité biologique des milieux dans une logique de protection et de développement durable. Pour ce faire, Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, opérationnel depuis 2004, qui rassemble une biodiversité ayant une grande valeur patrimoniale

Coraux d'eau froide du Golfe de Gascogne © Ifremer

Le développement du réseau Natura 2000 répond à deux directives européennes qui visent la protection des habitats, de la faune et de la flore d'une part, et à la protection des oiseaux d'autre part. L'élargissement d'un ensemble de sites marins au large (Natura 2000 au large) a été initié à partir de 2016, en particulier le long du talus continental.

Une avancée majeure dans la préservation de la biodiversité

En 2018, à l'issue d'un important travail de concertation, réunissant les services de l'État dont la DIRM Sud-Atlantique, les scientifiques ainsi que les acteurs socio-économiques, le réseau Natura 2000 en mer s'est étendu au large avec la désignation de plusieurs nouveaux sites, dont 5 concernent la façade Sud-Atlantique.

Marsouin commun

En 2021, une proposition de site d'intérêt communautaire (pSIC) « à trous », dénommé « Mers Celtiques - talus du golfe de Gascogne » uniquement pour les mammifères marins a été désigné, à l'intérieur duquel un second pSIC a été désigné sur les sous-zones récifs pour les mammifères marins et les récifs. La création de ce dernier site dénommé « Récifs du talus du golfe de Gascogne » est issu de la scission en 2 sites du site historique « Mers Celtiques - talus du golfe de Gascogne » (2018).

La hiérarchisation des enjeux écologiques à l'échelle de chaque façade maritime et à celle de chaque site a servi de guide. C'est une avancée majeure dans la protection de zones hauturières en particulier pour les oiseaux marins (tels que le pétrel, le puffin ou la sterne), le grand dauphin, le marsouin commun et les récifs profonds. L'objectif à atteindre est double. Il faut à la fois atteindre l'objectif de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et considérer la viabilité de l'activité économique. Pour cela, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés sera créé pour chaque site. Il a la charge de proposer à l'État les mesures de gestion pour assurer la conservation de ces sites qui constituent un des réseaux les plus importants d'Europe.

Océanite tempête

Une extension du réseau Natura 2000 au large pour le talus continental

Les nouvelles zones Natura 2000 au large longent le talus continental. Les mammifères marins, comme le grand dauphin ou le marsouin commun, sont très inféodés au talus et à ses canyons. Afin de prendre en compte la très forte mobilité de ces espèces, des secteurs étendus à une grande échelle ont été proposés et désignés. Encore relativement peu impactées par les activités humaines, les zones du large ont vu le retour des marsouins, ceux-ci ayant quitté la mer du Nord du fait de l'exploitation et du suraménagement des eaux. Ces nouvelles zones Natura 2000 au large, au travers des objectifs de préservation qu'elles fixeront, devraient favoriser un retour pérenne du Marsouin dans les eaux de la façade Sud-Atlantique.

Vers un arrêt de la pêche en eaux profondes sur les sites « récifs »

Les zones de roches profondes abritent une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eaux froides... Ces roches dans les canyons sont de véritables « hotspots » de biodiversité. Selon les scientifiques, les roches peuvent être interconnectées entre elles et les canyons s'alimenter entre-eux. Par exemple, grâce aux courants, les coraux blancs peuvent envoyer des jeunes coraux sur des roches éloignées. Détruire ces roches reviendrait à détruire les liens qui les unissent.

Face à un enjeu majeur de préservation des zones de récifs identifiées en mer, l'arrêt de la pêche profonde pendant la désignation des sites Natura 2000 au large, a été annoncé. Il s'agit selon l'OFB d'une nécessité, compte tenu de la très grande sensibilité de ces zones et du temps de leur remise en état. En Atlantique et dans le Golfe de Gascogne, les pêches en interaction avec les écosystèmes profonds font d'ailleurs l'objet d'une interdiction par un règlement européen depuis janvier 2017 au-delà de 400 mètres de profondeur au niveau des écosystèmes marins vulnérables (cf. carte ci-contre). La mise en place de vastes zones de protection de la biodiversité marine dans les eaux européennes est essentielle pour garantir une protection cohérente aux différentes espèces. ■

CHIFFRES-CLÉS

L'extension du réseau Natura 2000 au large comprend :

- **1** nouveau site Natura 2000 pour la protection des oiseaux le long du talus continental en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne
- **1** proposition de site d'intérêt communautaire pour la protection des habitats et des mammifères marins le long du talus continental en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne
- **7** propositions de sites d'intérêt communautaire pour les récifs (habitats profonds) et les mammifères marins pour l'ensemble de la Mer Celtique et du Golfe de Gascogne, dont **3** nouveaux sites sont situés au large de la façade Sud-Atlantique : les canyons de Pornic / Saint-Nazaire, Ars et Athos

Cartographie

Agir pour la préservation de fragiles réservoirs de biodiversité marine

Canyons de Pornic et Saint-Nazaire

Statut : Proposition de site d'importance communautaire (directive habitats récifs – mammifères marins)

Zones de roches profondes abritant une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eau froide..., « hotspot » de biodiversité.

Canyon d'Athos

Statut : Proposition de site d'importance communautaire (directive habitats récifs – mammifères marins)

Zones de roches profondes abritant une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eau froide..., « hotspot » de biodiversité.

Canyon d'Ars

Statut : Proposition de site d'importance communautaire (directive habitats récifs – mammifères marins)

Zones de roches profondes abritant une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eau froide..., « hotspot » de biodiversité.

Plateau de Rochebonne

Statut : zone spéciale de conservation (extension en cours)

Hauts fonds marins, habitats constitués de récifs, zone de frayères pour de nombreuses espèces (zone de nourricerie et de reproduction du bar), présence du grand dauphin et du marsouin.

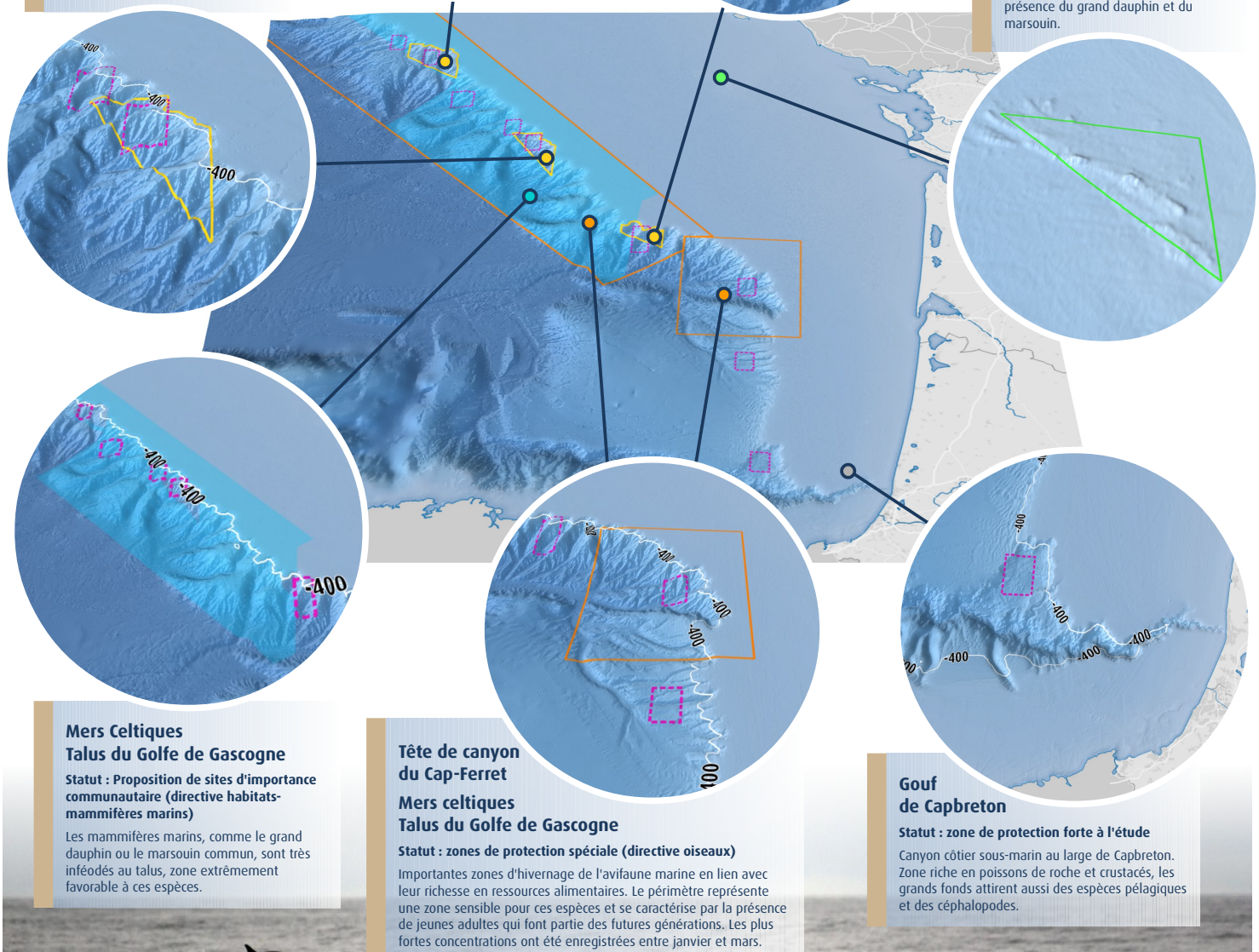

Mers Celtiques Talus du Golfe de Gascogne

Statut : Proposition de sites d'importance communautaire (directive habitats-mammifères marins)

Les mammifères marins, comme le grand dauphin ou le marsouin commun, sont très inféodés au talus, zone extrêmement favorable à ces espèces.

Tête de canyon du Cap-Ferret

Mers celtiques Talus du Golfe de Gascogne

Statut : zones de protection spéciale (directive oiseaux)

Importantes zones d'hivernage de l'avifaune marine en lien avec leur richesse en ressources alimentaires. Le périmètre représente une zone sensible pour ces espèces et se caractérise par la présence de jeunes adultes qui font partie des futures générations. Les plus fortes concentrations ont été enregistrées entre janvier et mars.

Gouf de Capbreton

Statut : zone de protection forte à l'étude

Canyon côtier sous-marin au large de Capbreton. Zone riche en poissons de roche et crustacés, les grands fonds attirent aussi des espèces pélagiques et des céphalopodes.

- Plateau de Rochebonne, zone de protection spéciale (directive oiseaux) – extension en cours
- Zones de protection spéciale (directive oiseaux)
- Propositions de sites d'importance communautaire (directive habitats mammifères marins)
- Propositions de sites d'importance communautaire (directive habitats récifs mammifères marins)
- Gouf de Capbreton, zone de protection forte à l'étude
- Écosystème Marins Vulnérables (EMV)

Dauphins communs du Golfe de Gascogne @OFB